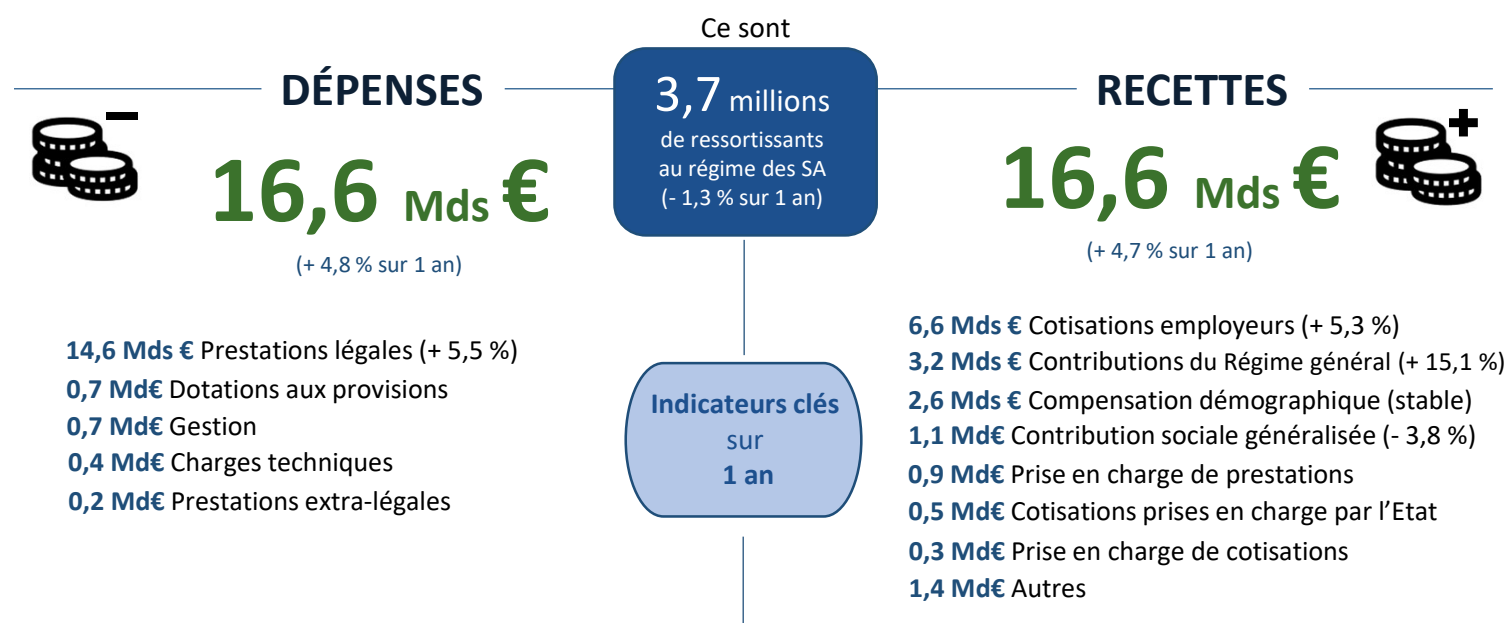


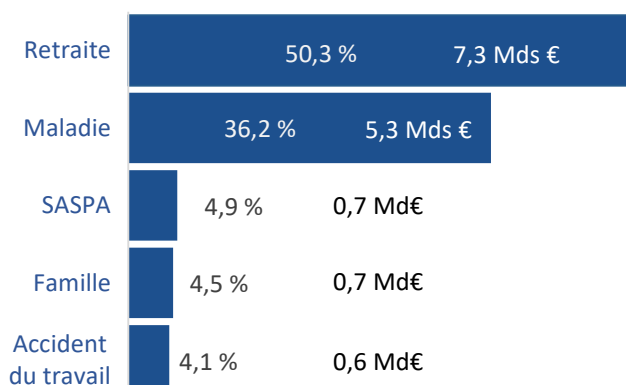
LE FINANCEMENT DU RÉGIME DES SALARIÉS AGRICOLES

Le financement du régime des salariés agricoles (SA) repose sur les différentes recettes perçues et permet la prise en charge des dépenses, notamment les prestations liées à la maladie, aux accidents du travail, à la retraite, à la solidarité aux personnes âgées et à la famille.



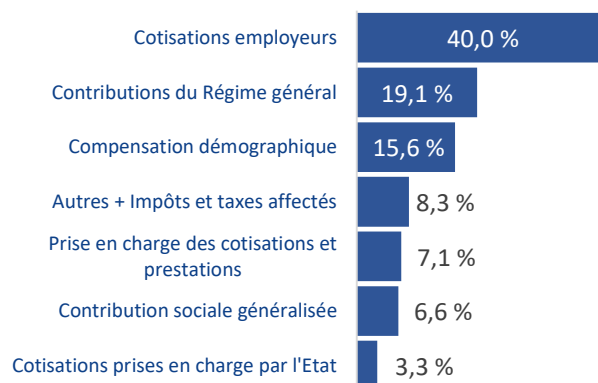
La retraite représente près de la moitié des dépenses de prestations

Répartition des prestations légales par branche



Le financement professionnel* représente la moitié des recettes

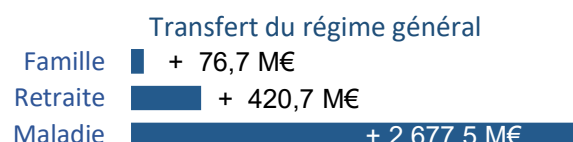
Répartition des recettes par poste de dépense



* Le financement professionnel est composé des cotisations employeurs et de la contribution sociale généralisée.

Situation financière du régime

Le besoin en financement du régime des salariés agricoles augmente de 15,1%



Le déficit des branches équilibrées augmente

2023	2024
+ 2 758,1 M€	+ 3 174,9 M€